CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E74106** **VALABLE JUSQU'AU** **22/01/2028**

ÉDITÉ LE 10/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/07/1997

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY B 412888315 BOBIGNY B 412888315

Siret : 412 888 315 00030

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 210585400

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 61613552

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 61613552

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/10/2026

Raison sociale : C.N. EUROPE

230 BIS RUE PAUL ET CAMILLE THOMOUX
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Téléphone : 01 43 09 89 03 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
IARCH (529 956 310) / TOLA (983 679 440) / GONCALVES JOHNNY
PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : cneurope@gmail.com

Effectif moyen : 54 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 14 647 716 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	35	11/02/2025
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	19	11/12/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/11/2026 11:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.